

DOSSIER DE PRESSE
Janvier 2022

Métropole : un budget ambitieux engagé dans la transition écologique et sociale

- Niveau d'investissement record
- Endettement maîtrisé
- Collaboration avec les communes renforcée



SOMMAIRE

- 04 1. INTRODUCTION PAR BRUNO BERNARD
- 06 2. UN BUDGET AMBITIEUX POUR ACCÉLÉRER LES
TRANSITIONS ET ACCOMPAGNER LES HABITANTS
- 08 3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
- 09 4. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT,
L'AUTOFINANCEMENT ET LA DETTE
- 11 5. L'INVESTISSEMENT
- 5.1. Protection et préservation des ressources communes
 - 5.2. Accompagnement au changement des habitants et des acteurs socio-économiques
 - 5.3. Territorialisation des politiques métropolitaines au plus près des communes

1.

INTRODUCTION



Bruno Bernard

Président de la Métropole de Lyon

« L'année 2022 ne démarre pas exactement comme nous l'aurions tous souhaité et la pandémie non maîtrisée obscurcit toujours l'horizon. Dans ce contexte de grande incertitude, le budget que nous proposons pour la Métropole de Lyon offre un cap clair autour de projets qui rassemblent et répondent aux besoins des habitantes et des habitants. C'est un budget ambitieux, résolu, qui s'inscrit dans la continuité de notre plan de mandat affirmé en 2020, et qui permet de tracer un chemin visible et concret vers la transition écologique du territoire, en faveur de tous les métropolitains. C'est un budget sérieux, qui ne gage pas l'avenir de la collectivité, mais qui sait prendre ses responsabilités pour financer des équipements publics nécessaires, lutter contre toutes les pollutions, et tendre la main aux personnes en difficulté. Le premier chiffre à retenir du budget primitif 2022

ce sont les 705 M€ d'investissement pour des projets concrets : planter des arbres dans les espaces publics aussi bien que dans les copropriétés privées, faciliter le compostage des déchets alimentaires, accompagner la rénovation thermique de 4000 logements, offrir aux entrepreneurs des espaces pour développer et mûrir leurs projets, construire le premier tronçon des Voies Lyonnaises, aider les 59 communes de la Métropole à construire des écoles ou des équipements sportifs pour accueillir une population toujours plus importante...

Autant d'investissements qui vont amplifier notre action globale pour l'écologie et le bien-être des métropolitains. Ce niveau d'investissement représente le deuxième montant le plus élevé pour la collectivité depuis 2015, il est inégalé pour une seconde année de mandat. Il poursuit notre effort sans précédent de 2021 où nous avons réalisé 610 M€, qui souligne aussi l'incroyable capacité à faire de la Métropole en collaboration avec les 59 communes de son territoire. Le deuxième chiffre clé pour 2022 est celui de la capacité d'autofinancement que nous stabilisons autour de 340 M€, comme au budget primitif de 2021. En alignant notre dynamique de dépenses de fonctionnement avec celle des recettes, nous nous donnons les

moyens d'agir tout en maîtrisant notre endettement, **et sans augmenter les impôts**. Les entreprises du territoire ont besoin que la Métropole soutienne des débouchés pour leurs investissements vertueux ; les habitants ont besoin que la Métropole leur propose des solutions de mobilité, de chauffage, de logement qui pèsent moins sur leur budget que les options actuelles. C'est dans ce contexte que la Métropole prend sa part sans hypothéquer sa capacité financière. Enfin, ce budget est aussi celui dans lequel la Métropole met en place, pour la première fois, une aide en investissement dédiée à soutenir l'effort bâtisseur des communes dont la population augmente.

Cette aide, dotée de 10 M€ pour 2022, sera reconduite chaque année du mandat, pour accompagner les investissements dans leurs écoles, leurs crèches, leurs gymnases, la rénovation thermique de leurs bâtiments. Notre enjeu commun est de mener à bien les projets, de les faire sortir de terre, pour accélérer la transition écologique et renforcer l'autonomie de notre territoire. Cette aide va nous permettre d'approfondir notre collaboration avec les communes, pour assurer une exécution exemplaire des projets, dans le dialogue, la coopération et l'articulation de nos compétences. »



©Thierry Fournier.

Bertrand Artigny

Vice-président délégué aux finances.

« Le budget 2022 de la Métropole de Lyon est à la fois ambitieux, sérieux et innovant. Il est ambitieux, car il propose un niveau d'investissement historiquement élevé alors même que le contexte national lié à la crise sanitaire est difficile pour les collectivités. Cette année encore, encore plus que l'an passé, notre Métropole fait preuve d'une forte résilience et nos investissements

vont donner aux acteurs économiques locaux des opportunités considérables de développer leurs activités dans la perspective de la transition écologique. Ce budget est sérieux, car la capacité de désendettement de la collectivité diminue alors même que le montant des investissements monte. Innovant enfin, car, plutôt que de raisonner en silos, il a été conçu de façon globale, transversale, pour que l'ensemble des politiques menées par la Métropole soient en résonance les unes avec les autres pour réussir la transition écologique et développer la solidarité vis-à-vis des publics les plus fragiles du territoire. Il est novateur encore par l'attention qu'il porte aux 59 communes du territoire, en les associant et en collaborant à la transformation de notre territoire commun pour le bien-vivre de tous nos habitants. »



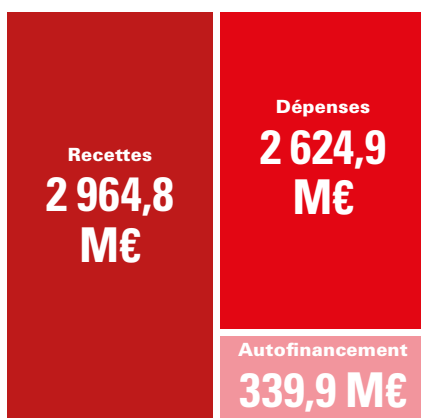
2. UN BUDGET AMBITIEUX, POUR ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS ET ACCOMPAGNER LES HABITANTS

3,9 milliards d'euros*
2 964,8 M€ + 967,65 M€

Le budget d'une collectivité se présente toujours en deux sections : le fonctionnement et l'investissement. Ces deux parties doivent chacune être à l'équilibre.

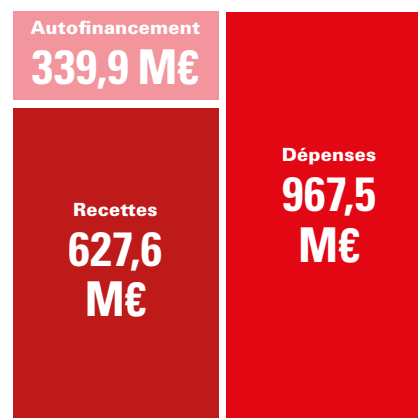
*Tous budgets, retraités des mouvements interbudgétaires.

FONCTIONNEMENT



Le fonctionnement, c'est d'abord les services à la population (collecte des ordures, lavage des voies, dépenses sociales comme le RSA...), mais aussi la gestion courante de la collectivité (frais de personnel, travaux d'entretien...).

INVESTISSEMENT



L'investissement, c'est ce qui prépare l'avenir du territoire et de ses habitants : nouveaux équipements, acquisition de biens immobiliers et mobiliers, travaux de construction...

Comme en 2021, des dépenses cumulées de fonctionnement et d'investissements à 3,6 Md€ avec un autofinancement autour de 340 M€.

Deux années de continuité du service public de la Métropole, de son adaptation, pour répondre toujours mieux aux besoins des habitants, malgré la situation sanitaire.

Deux années de mise en place de nouvelles priorités de politiques publiques, pour un développement solidaire et écologique sur toutes les communes de la Métropole.

Une bonne santé financière avec un endettement maîtrisé (à 1,9 Md€ contre 2Md€), le maintien de l'autofinancement en 2021 autour de 340 M€ (344 M€), une capacité

de désendettement améliorée (5 ans et 6 mois).

Une augmentation des dépenses de fonctionnement égale à l'augmentation prévue des recettes (autour de +3%) qui permet à la Métropole d'assurer ses missions alors qu'elle accueille plus d'habitants et assume plus de compétences.

Un investissement opérationnel en hausse avec 705 M€ de crédits de paiement prévus pour 2022. Ce montant est inégalé en dehors de l'année particulière de 2020 et suit une réalisation exemplaire en 2021 de 610 M€ d'investissement, inédite en début de mandat (voir graphique page 11).



© Thierry Fourmier.

3.

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DYNAMIQUES

Les recettes de fonctionnement augmentent de 2,5% (+ 73 M€) et s'élèvent à **2 964,8 millions d'euros**.

Le premier poste de recettes de fonctionnement est celui des recettes fiscales. Le budget 2022 les estime à 2 020,6 millions d'euros soit **68,15% du total** des recettes de fonctionnement.

1 330,3 M€ proviennent notamment de la fraction de TVA nationale perçue depuis la réforme de la fiscalité locale en compensation des transferts de fiscalité opérés, des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), du Fonds national de garantie des ressources (FNGIR) et de la taxe d'aménagement. Cet ensemble représente 65,83% des recettes fiscales de la collectivité.

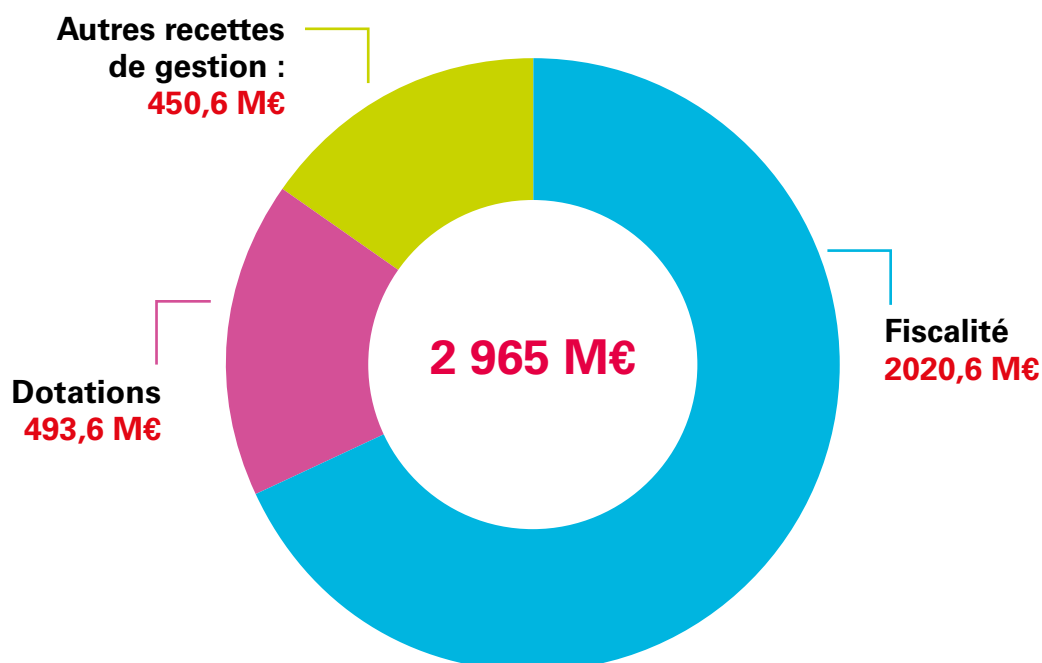
→ La fiscalité des entreprises s'élève à **590,6 M€** (29,22% des recettes).

→ La fiscalité des ménages se monte à **99,7 M€**, soit 4,93% des recettes fiscales de la Métropole.

Les autres recettes de fonctionnement

→ Les dotations de l'État s'élèvent à **493,6 M€**

Les autres recettes de gestion se montent à **450,6 M€**. Elles sont constituées des financements du Revenu de solidarité active (RSA), de celui de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), des diverses redevances pour concessions, des loyers et des produits des services et participations diverses.



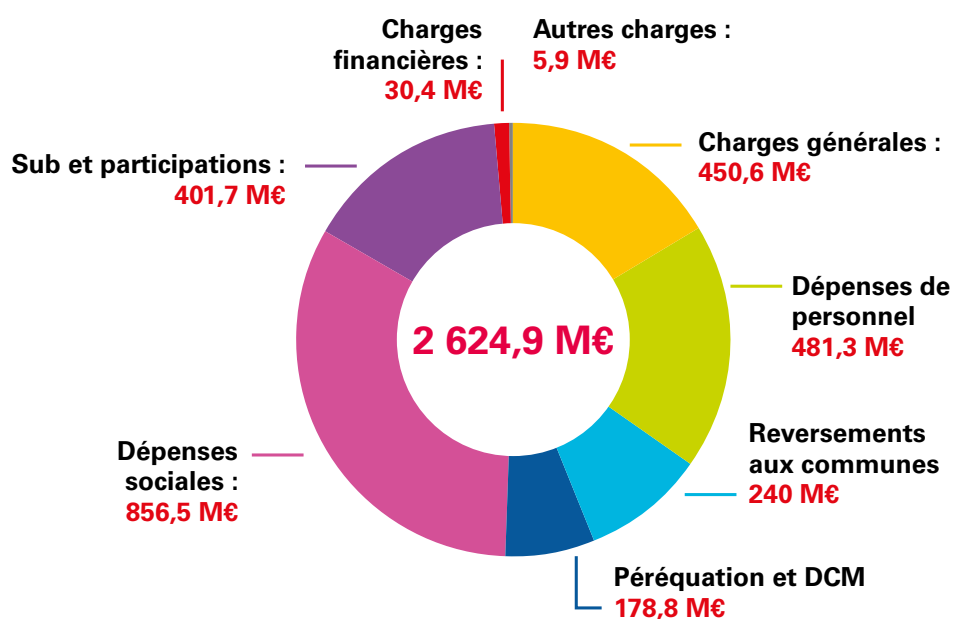
4. **DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET UNE DETTE MAITRISES, UN AUTOFINACEMENT STABLE**

Les dépenses de fonctionnement du budget 2022 augmentent de +3% par rapport à 2021 (+ 77 M€), soit une dynamique semblable à celle des recettes prévisionnelles. Cette hausse résulte de plusieurs facteurs, dont l'augmentation des dépenses sociales, malgré une baisse prévisionnelle du nombre d'allocataires du RSA. Les dépenses en hausse sont notamment celles liées aux frais de séjour et d'hébergement des personnes âgées, en situation de handicap ou de l'enfance. Les charges générales connaissent une forte augmentation à +11,7%, correspondant notamment aux augmentations des périmètres d'intervention de la Métropole (par exemple, charges d'entretien de plus de voiries, plus de collèges) et aux révisions à la hausse de certains prix, notamment de l'énergie. L'augmentation de la masse salariale est contenue et s'établit à +2% (environ 10M€), en dehors des postes cofinancés. Les deux tiers de cette augmentation sont liés à des mesures réglementaires

(par exemple la revalorisation du point d'indice des catégories C) et au GVT. La structure des effectifs évolue également afin de mettre en œuvre les politiques publiques et les compétences acquises : 80 transformations de postes pour une meilleure adéquation aux services rendus et aux projets à développer ; 45 nouveaux emplois permanents pour assurer les besoins en compétences nouvelles (achats responsables, économie circulaire, tri des déchets, équipe métropolitaine de l'habitat). La Métropole se veut aussi employeur exemplaire du territoire et va accroître le nombre d'apprentis et stagiaires accueillis en 2022, dans le cadre de « parcours emploi compétences ».

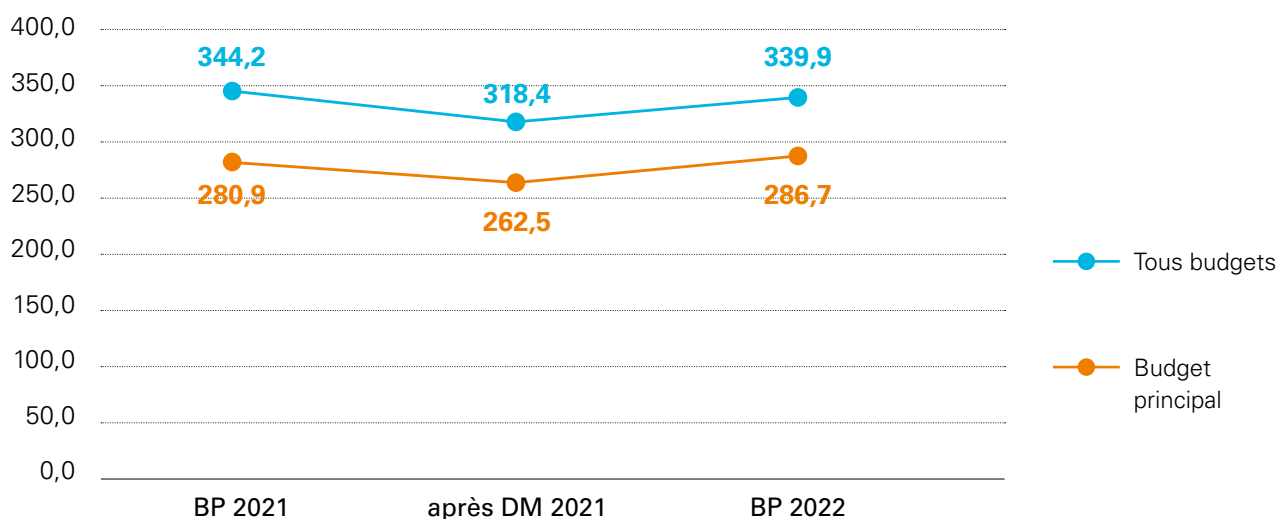
Le développement des infrastructures offrant des alternatives crédibles aux mobilités carbonées fait partie des axes majeurs de la politique métropolitaine et se traduit dans le budget par des engagements forts en faveur des transports en commun et des mobilités actives et donc des financements accordés à l'AOMTL (ex SYTRAL).

Dans le détail, les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :



L'autofinancement de la Métropole reste stable entre 2021 et 2022 autour de 340 M€ (344 M€ en 2021) signe de la bonne gestion et de la maîtrise des finances de la collectivité.

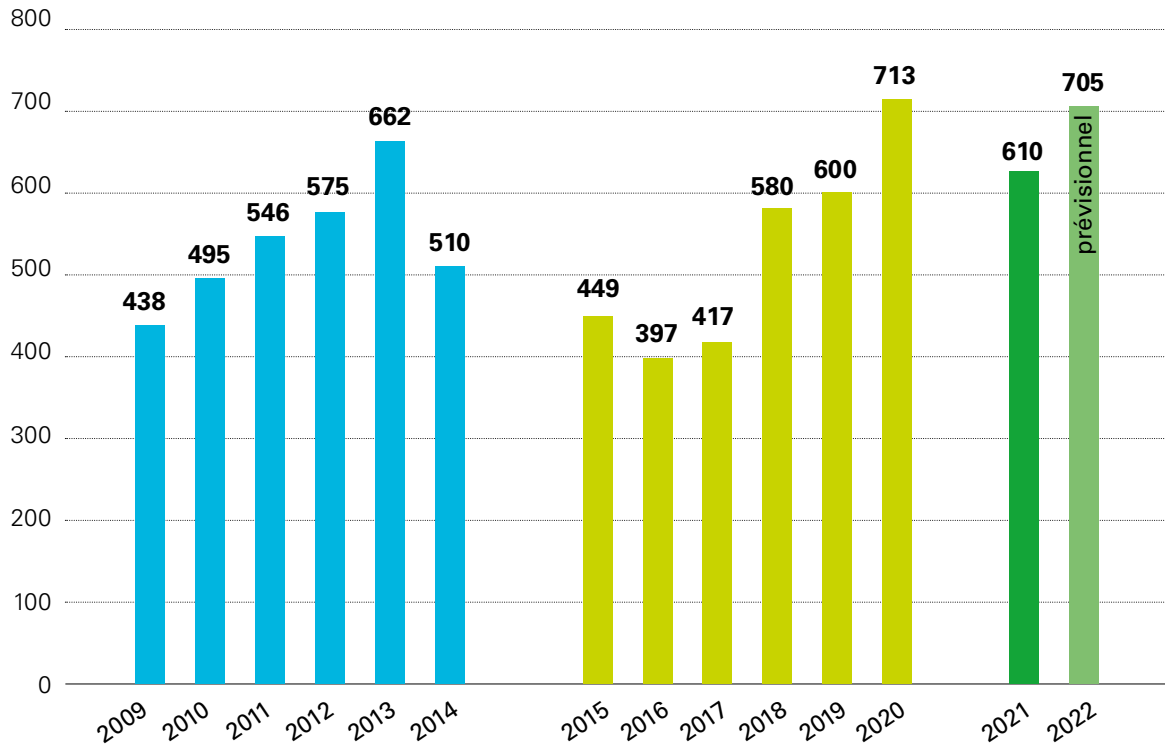
AUTOFINANCEMENT BRUT (en M€)



La dette de la Métropole de Lyon est maîtrisée et obtient cette année encore la meilleure note possible pour une collectivité par les agences de notation. L'un des indicateurs retenus par les experts est la capacité de désendettement de la collectivité (le ratio entre la dette et l'épargne brute). Au 1^{er} janvier 2022, **cette capacité de désendettement diminue et passe à 5 ans et 6 mois contre 6 ans en 2021, grâce à un encours de dette** (à un taux moyen de 1,43%) maîtrisé (1 893,5 M€ contre 2 100 M€ en 2021). Cette gestion sérieuse permet à la Métropole de ne pas hypothéquer ses marges de manœuvre financières tout en se donnant les moyens d'agir vite pour faire aboutir les projets.

5.

UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX



Avec un montant d'investissement de **705 M€**, la Métropole de Lyon démontre sa capacité à répondre toujours mieux aux besoins de ses habitants, et ce, en dépit d'un contexte difficile lié à la crise sanitaire. La mise en œuvre de nouvelles priorités de politiques publiques se traduit donc par une **augmentation de 55 M€ de l'investissement** opérationnel par rapport aux crédits inscrits en 2021.

Cet effort vise à accélérer la transformation écologique et solidaire du territoire. Cela se traduit par des actions favorisant la préservation des biens communs que sont la qualité de l'air, l'eau, la santé et la biodiversité.

Une partie de la solution de lutte contre la pollution de l'air est le **développement des modes de déplacement décarbonés**. Les 250 M€ investis dans le mandat pour le développement des modes actifs avec, en particulier, dès 2022, la création du premier tronçon des Voies Lyonnaises, en est un exemple.

Dans le domaine de l'eau, le passage du service de l'eau en régie publique permettra de maîtriser une ressource dont on sait qu'elle se fera plus rare en raison du changement climatique, mais aussi de chercher d'autres sources de captage pour anticiper les épisodes de sécheresse.

Développer la biodiversité fait partie des axes majeurs des politiques de la Métropole, et s'accélère dans le cadre du budget 2022 avec la création de forêts urbaines, le financement des plantations d'arbres dans les copropriétés et la création des corridors

écologiques destinés à restaurer une biodiversité mise à mal depuis des décennies par un urbanisme débridé.

Protection et préservation des ressources communes

Le Plan Nature adopté en juin 2021 se déploiera tout au long de cette année 2022 et le plan Canopée renforcé en y intégrant les parcelles privées. En effet, la majorité des arbres et de

la végétation urbaine se trouve sur le domaine privé. Des conventions de partenariats ont déjà été signées, d'autres sont en cours de signature pour faciliter les plantations





© Thierry Fournier.

notamment en mutualisant les projets de plantations entre les domaines gérés par les bailleurs sociaux et les copropriétés. Sur le domaine métropolitain, les plantations ne se concentreront plus uniquement sur les arbres d'alignements, mais intégreront les différentes strates végétales : arbres, arbustes de grande et moyenne taille et plantations herbacées. Ceci permettra d'accroître l'apport de fraîcheur, de créer des refuges de biodiversité et d'améliorer la qualité paysagère des rues et des espaces publics. Un montant de 2,6 M€ sera consacré à la végétalisation de l'espace public et des copropriétés privées dans le budget 2022.

Quatre forêts urbaines vont être créées au cours de cette année après celles de Saint-Priest et Sathonay-Camp inaugurées en 2021.

Enfin, après le travail d'études mené pour identifier les 12 corridors écologiques essentiels du territoire, plusieurs actions seront conduites pour rétablir durablement le bon état de ces continuités écologiques : suppression d'obstacles au déplacement, renaturation de sites artificialisés, création de passages à faune, maîtrise foncière...

La réduction et un meilleur tri des déchets font également partie des objectifs de la Métropole et se concrétiseront en 2022 par l'extension de l'expérimentation réussie des bornes à compost dans le 7^e arrondissement de Lyon à l'ensemble de la commune de Villeurbanne.

2,5 M€ y seront affectés en investissement et 0,9 M€ en fonctionnement dans le budget 2022.

La rénovation thermique des bâtiments est une priorité à la fois écologique et sociale. Elle permet en effet non seulement de diminuer l'empreinte



© Thierry Fournier.

carbone des bâtiments, de diminuer le nombre de « passoires » thermiques, mais a des conséquences positives sur le budget des ménages, les plus modestes en particulier, en diminuant le coût du chauffage. Le dispositif ECORENO'V dont le succès ne se dément pas franchit un nouveau palier avec un engagement qui s'élève à 12 M€ dans le budget 2022 pour 4 000 rénovations prévues.

L'augmentation de la prime air-bois :

elle passe à 3 000 euros pour les personnes à revenus modestes et pourra être versée directement aux professionnels. Une aide financière d'un montant inégalé en France et qui permettra aux foyers à faibles revenus

de n'avoir quasiment aucun reste à charge – en cumulant cette aide avec celle de l'État - pour remplacer leurs chauffages à bois peu performants et très émetteurs de particules fines. Le chauffage au bois non performant est en effet responsable de la moitié du total des émissions de particules fines du territoire. 1,5 M€ y sont consacrés dans le budget 2022.

À noter encore les 1 M€ affectés aux investissements nécessaires pour le nouveau réseau de chaleur urbain de l'Ouest lyonnais.

La culture pour tous : elle fait partie des engagements majeurs de la majorité qui se traduisent dans ce budget 2022 par des dépenses de fonctionnement de **38,7 M€** (36,8 M€ en 2021).

L'appui financier aux événements culturels du territoire est de 7,2 M€ en augmentation de 800 000 € par rapport à l'an passé, dont 3,3 M€ pour les Nuits de Fourvière et 2,4 M€ pour la Biennale d'art contemporain. Une enveloppe de 300 000 € est affectée à « Villeurbanne Capitale Française de la Culture ». 500 000 € sont consacrés à un nouveau dispositif de soutien aux lieux de diffusion culturelle pour un meilleur maillage territorial et à la future Cité internationale des arts du Cirque. Dans le même objectif de permettre à chacun d'avoir accès à la culture, l'effort financier en faveur des enseignements artistiques et culturels passe de 5,7 M€ en 2021 à 6,3 M€ dans le budget 2022. Les actions en direction des collégiens et des jeunes bénéficiaires des politiques de solidarité sociale bénéficient d'une enveloppe de 800 000 €.





Accompagnement au changement des habitants et des acteurs socioéconomiques

La création du Fonds d'amorçage industriel commun aux métropoles de Lyon et Saint-Étienne a recueilli 40 M€ en fin d'année 2021. La Métropole de Lyon abondera ce fonds à hauteur de 17 M€ sur la durée du mandat dont 4 M€ pour cette seule année 2022. Le fonds d'amorçage (public privé) est destiné à soutenir des projets industriels innovants, en phase avec les objectifs de transition écologique du territoire.

La simplification des aides au remplacement des flottes de véhicules professionnels en offrant des conseils dédiés pour des changements modaux, en accompagnant les plans de mobilité inter-entreprises avec des aménagements de voirie

complémentaires, en lançant des appels à projets pour des solutions logistiques innovantes. 0,6 M€ seront dédiés à ces actions en 2022.

L'année 2022 marque une étape importante dans la **construction du réseau des Voies Lyonnaises** avec les premiers travaux sur les lignes **1** (Pont Galliéni - Pont Guillotière), **2** (boulevard Vivier Merle), **3** (Lyon 9 et Couzon-au-Mont-d'Or), **10** (Lyon - Tassin-la-Demi-Lune) et **12** (Vaise - Bellecour). Ces premières réalisations préfigureront ce que sera ce réseau de 12 lignes entièrement dédiées aux déplacements vélo et séparées de la voirie pour une meilleure sécurité et un meilleur confort des usagers. Les objectifs et enjeux des

Voies Lyonnaises sont de promouvoir un réseau de transport alternatif à l'échelle de la Métropole permettant de tripler les déplacements à vélo d'ici 2026 sur un réseau de 250 km à la fin du mandat, 320 km en 2030.

Le schéma de promotion des achats responsables (SPAR) voté lors du Conseil métropolitain du mois de décembre dernier sera mis en œuvre à travers un plan d'action voté en Conseil Métropolitain de décembre 2021 par des ressources internes dédiées. Ce sont 600 M€ d'achats annuels de la Métropole qui doivent stimuler l'offre et la production locales et aider les entreprises du territoire à adopter des pratiques vertueuses en matière d'insertion et de réduction de leurs impacts écologiques.

La Métropole de Lyon est la première collectivité en France à lancer cette démarche innovante pour le matériel informatique avec un appel d'offres pour que des prestataires reconditionnent son matériel informatique ainsi que des achats de matériels informatiques reconditionnés (taux de 20% minimum annuels des matériels achetés) pour la Métropole et les communes de Lyon, Bron, Francheville, Grigny, Sainte-Foy-les-Lyon, Saint-Priest, Vaulx-en- pour un volume d'achat prévisionnel de plus de 2 M€ d'ici la fin du mandat.

Autre exemple d'une Métropole exemplaire avec son restaurant administratif qui a lancé, fin décembre, un marché portant sur des achats de poissons avec des exigences nouvelles en terme de pêche durable.



Territorialisation des politiques métropolitaines au plus près des communes

La solidarité et l'accompagnement des personnes les plus fragiles du territoire représentent un enjeu majeur pour la Métropole. Un budget de 5,7 M€ sera donc consacré à permettre un accueil digne des personnes en difficulté avec le déploiement des axes de la Métropole accueillante. 2,9 M€ seront affectés à l'habitat et au logement, 1,3 M€ pour la mise en œuvre du « plan quinquennal » logement d'abord, 1,4 M€ pour l'ingénierie de la gestion de la demande de logements pour les publics en difficulté, 2,8 M€ pour la politique de protection de l'enfance, 1,5 M€ pour la protection des femmes seules avec enfants, 1,3 M€ pour les jeunes arrivant sur notre territoire et qui ont vécu un parcours migratoire sans prise en charge par l'État.

L'attention portée aux personnes dépendantes ou en perte d'autonomie vivant à domicile ou accueillies en établissements fait partie des priorités de la Métropole. Elle se traduit par un budget de 235,7 M€ en crédits de fonctionnement pour la politique de compensation du handicap. Un budget en hausse de près de 10 M€ par rapport à 2021 (226,8 M€). Dans le même ordre d'idée, la prestation de compensation du handicap passe à 60,3 M€ en augmentation de 4,7 M€. La politique

sociale d'aide à l'enfance dispose d'un budget de 161,6 M€ contre 151,6 M€ l'an passé. La Métropole pilote aussi la politique gérontologique et coordonne les actions sociales en faveur des personnes âgées. En dépenses de fonctionnement, 161,2 M€ sont alloués à cette politique dont 120,9 M€ pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). En matière d'insertion et d'emploi, le RSA représente en 2022 un budget de 304,1 M€ en baisse par rapport à 2021 en raison de la diminution prévisionnelle du nombre d'allocataires.

Une nouvelle aide en investissement d'un montant de 10 M€ en 2022, pour les communes de la Métropole qui construisent des logements.

Les communes contribuent de manière significative aux politiques métropolitaines, notamment en termes d'habitat. Pour la première fois dans un mandat, la Métropole les accompagne directement dans leurs efforts de construction d'équipements pour accueillir les enfants dont elles ont la charge, et de rénovation thermique pour se conformer aux normes et pour faire baisser des charges qui explosent pour les collectivités comme pour les ménages.

Cette aide s'adresse en particulier aux communes qui font face à une forte pression démographique et qui y répondent en augmentant l'offre de logements sur leur territoire. Elle devrait être renouvelée tous les ans et elle s'additionne aux 3,6 Md€ de Plan pluriannuel d'investissements prévus sur le mandat 2021-2026.

Pour en bénéficier, les communes devront répondre à des appels à projets annuels devant s'inscrire en cohérence ou en complémentarité des politiques publiques métropolitaines. Cette aide à l'investissement est dédiée au financement des dépenses d'investissement dont la commune est maître d'ouvrage pour la réalisation de travaux ou l'acquisition d'équipements. Le montant de l'aide sera compris entre 10 % et 60 % de la dépense subventionnable et ne pourra pas être inférieur à 20 000 €. Les appels à projets se dérouleront entre le 1^{er} février et le 30 avril de chaque année.

Cette aide en investissement pour des projets dont les communes sont maîtres d'ouvrage est complémentaire des actions de proximité inscrites au pacte de cohérence territoriale, pour un volume de 200 M€ sur la période 2021-2026 (dont 120 M€ au titre des actions de proximité (PROX) et de celles du fonds d'initiative communale (FIC)). Pour 2022, ce sont près de 21 M€ qui sont prévus pour des élargissements de trottoirs, des aménagements cyclables, de la désimperméabilisation de voirie, au plus près des besoins des habitants des communes de la Métropole.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est réformée et son budget, 31,3 M€, augmenté de +4 M€ (+16%) pour une plus grande équité et une meilleure reconnaissance des charges relatives qui pèsent sur les 59 communes de la Métropole (sous réserve du vote des élus lors du Conseil métropolitain).

Son système de répartition a été revu en concertation avec les représentants de toutes les conférences territoriales des maires et a reçu un avis favorable de la grande majorité d'entre eux. Les critères précédents, obsolètes et inapplicables, ont été remplacés par 7 critères simples et transparents. Les deux critères imposés par la loi restent évidemment en vigueur : il s'agit de la richesse communale et du revenu par habitant. Ces deux critères pèsent pour 50% dans le montant de la dotation.

Les 50% restants seront répartis en 5 critères nouveaux :

- Flux de logements sociaux (5%)
- Population au RSA (20%)
- Capacité des structures accueillant des adultes en difficulté (10%)
- Pourcentage de la surface communale située en PENAP (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles périurbains) (5%)
- Intéressement au développement économique (10%).

Un mécanisme de compensation à 100% sera mis en place dès 2022 pour les communes dont la dotation diminuerait suite à l'application des nouveaux critères. Dès lors, en 2022, chacune des 59 communes de la Métropole recevra au minimum une dotation équivalente à celle de 2021, une grande partie des communes recevant une dotation en hausse avec les nouveaux critères.



© Thierry Fourmier.

CONTACT PRESSE

Métropole de Lyon

Catherine Lagrange

clagrange@grandlyon.com

06 09 77 15 47

Régis Guillet

rguillet@grandlyon.com

06 98 51 59 94

MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole